DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

GUIDE DES DÉCHÈTERIES

DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

Plus d'informations sur
agglo-montbeliard.fr
triercestdonner.fr

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Plus de services, moins de déchets

Pays de Montbéliard
AGGLOMÉRATION

NOS DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Les 73 communes de l'Agglomération sont desservies par 6 déchèteries fixes et une déchèterie mobile pour 12 d'entre elles.

DÉCHÈTERIES FIXES

1. **COLOMBIER-FONTAINE**
   Rue de Saint-Maurice
2. **MONTBÉLIARD**
   La chiffogne
   Bd du 21e Bat. de Chasseurs à Pied
3. **PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS**
   Route de Dambelin
4. **SELONCOURT**
   Route de Bondeval
5. **VIEUX-CHARMONT**
   Route de Brognard
   (A36, sortie 10 Brognard)
6. **VOUJEAUCOURT**
   Rue de la Charmotte
   (près de la CTPM)

DÉCHÈTERIE MOBILE

12 emplacements répartis sur le territoire

- Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Taillecourt, Vandoncourt

› Pour connaître les dates de passage de la déchèterie mobile dans votre commune ainsi que les déchets acceptés, consultez : agglo-montbeliard.fr > Vivre ici > Les déchets

QUI PEUT ACCÉDER À NOS DÉCHÈTERIES ET COMMENT ?

RÈGLES GÉNÉRALES

Carte d'accès obligatoire

> **Demande uniquement via le site internet de PMA ou par mail à collectes-dechets@agglo-monteliard.fr**

- *Pour une demande par mail, indiquez vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone et joignez un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les particuliers) ou un justificatif de siège social (pour les professionnels).*

> **Une seule carte par foyer.**

> **Première carte gratuite, renouvellement payant en cas de perte.**

- *Pour toute demande de création ou de remplacement d'une carte de déchèterie, il est donc inutile de vous rendre sur le site de la Charmotte à Voujeaucourt car seules les demandes par voie dématérialisée seront traitées.*

Renseignements
03 81 31 84 99
(du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h).

PARTICULIERS

ACCÈS GRATUIT

Les passages sont comptabilisés sur votre carte d'accès. Sachez qu'une quantité ou un volume de déchets peut être limité.

PROFESSIONNELS

ACCÈS GRATUIT, LIMITÉ À CERTAINS DÉCHETS
(voir pages 6 et 7)

Pas de dépôt le samedi

COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLOMÉRATION

ACCÈS PAYANT POUR CERTAINS DÉCHETS

À votre arrivée sur site, merci de vous présenter à un agent pour établir une fiche de passage.

Dépôt uniquement les lundi, mercredi et vendredi après-midi

AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE,

JE ME POSE LES BONNES QUESTIONS !

POUR MES ENCOMBRANTS

> **Je les confie à une entreprise de l'économie sociale et solidaire (voir P5) :** mes encombrants bénéficient ainsi d'une seconde vie et je soutiens l'emploi dans mon agglomération.

> **Je ne fais appel au service de collecte des encombrants en porte-à-porte que si je ne peux pas me déplacer en déchèterie.** La collecte a lieu deux fois par an aux dates prévues dans le calendrier de collecte de ma commune.

JE FAIS RÉPARER MON OBJET, MON MATÉRIEL OU MON ÉQUIPEMENT

> **J'ai le réflexe Bonus réparation :** l'État peut prendre en charge une partie du coût chez un réparateur labellisé. Équipements éligibles et montant du bonus sur : economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche

▸ *Si je ne peux pas faire réparer, j'apporte en déchèterie.*

J'AI LE RÉFLEXE RETOUR AU SOL POUR MES DÉCHETS DE JARDIN

> **La plupart des déchets verts sont des ressources directement valorisables dans nos jardins.** De nombreuses solutions existent : paillage, broyage, compostage, tonte en mulching, etc. Toutes les solutions sur fredon.fr/publications/dechets-verts.

> **Je contribue ainsi à la maîtrise du coût de la gestion des déchets verts dans mon Agglomération :** 4000 tonnes de déchets verts sont dirigées chaque année vers une plateforme en Alsace en raison des limites de capacité de la compostière de Vieux-Charmont. Cette dépense est conséquente pour la collectivité.

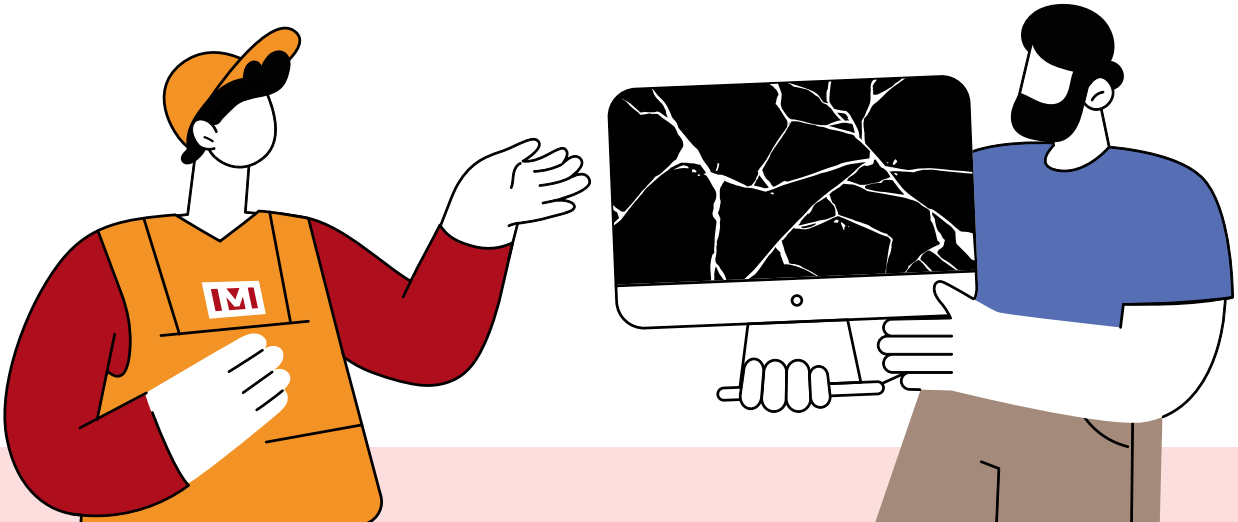

OÙ DONNER, OÙ FAIRE RÉPARER ?

DANS PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

OBJETS CONCERNÉS	STRUCTURES LOCALES
PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER ET APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES Réparation avec garantie et SAV, livraison et installation possibles	**ENVIE FRANCHE-COMTÉ À VALENTIGNEY** franche-comte.envie.org Dépôt sur place : attention à ne pas abîmer les objets lors du transport et du dépôt ! Collecte à domicile possible
MATÉRIEL MÉDICAL Fauteuils roulants y compris électriques, fauteuils de repos, déambulateurs, lits médicalisés, lève-personne, etc Chaque objet est désinfecté et reconditionné Revendu avec garantie et SAV, livraison et installation possibles	**ENVIE AUTONOMIE À ARBOUANS** envieautonomie.org/magasins Dépôt à Arbouans Collecte à domicile sur demande
VÉLOS ET TROTTINETTES y compris électriques, accessoires et pièces détachées Reconditionnement et revente. Avec garantie et SAV, service de réparation, de location de vélos et d'électrification de vélos	**RECYCLERIE DES FORGES À AUDINCOURT** facebook.com/larecycleriedesforges25 Tél. 03 39 30 00 79 Dépôt sur place Collecte à domicile sur demande
VÊTEMENTS, ACCESSOIRES, CHAUSSURES, LINGE DE MAISON En bon état, propres, secs et en sacs bien fermés	**FRIP'VIE DE GRAND-CHARMONT** fripvie.fr Dépôt devant les magasins de Grand-Charmont et Montbéliard et sur certains points recyclage
TOUS OBJETS ET VÊTEMENTS EN BON ÉTAT Débarras de maisons également possible (réduction d'impôts de 60 %) TOUT ce qui est recyclable (papier, carton, électroménager, ferraille, polystyrène, PVC, plastique dur, verre ménager)	**EMMAÜS MONTBÉLIARD** facebook.com/EmmausMontbeliard Dépôt sur place (route d'Allondans) Enlèvement à domicile sur appel
VOITURES D'OCCASION Contact mail : rouedesecoursmontbeliard@orange.fr Contact tél. : 03 81 96 97 83	**GARAGE LA ROUE DE SECOURS À MONTBÉLIARD** garagesolidaire.org/garage-la-roue-de-secours-montbeliard Dépôt sur place Enlèvement à domicile sur appel

LES DÉCHETS AUTORISÉS DANS & LES RESTRICTIONS SELON LES TYPES

CATÉGORIES DE DÉCHETS	PARTICULIERS Du lundi au samedi	PROFESSIONNELS. ADMINISTRATIONS. ORGANISMES LOGEURS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES Du lundi au vendredi	COMMUNES MEMBRES DE PMA ET BAILLEURS SOCIAUX Les lundi et vendredi après-midi et le mercredi
BATTERIES	✓	✓	✓
BOIS	✓	✗ À déposer au CTM(1)	✓
CARTONS VIDES	✓	✓	✓
CARTOUCHES D'ENCRE VIDES	✓	✗	✓
PRODUITS TOXIQUES (DDS)	✓ Dans le limite de 10 l/j Contenant approprié fermé et possédant l'étiquette d'origine	✗	✓ Payant Contenant approprié fermé et possédant l'étiquette d'origine
DÉCHETS VERTS	✓ Dans la limite de 2 m³/j en morceaux n'excédent pas 10 cm de diamètre et un mètre de long	✗ À déposer à la compostière	✗ À déposer à la compostière sauf Pont de Roide /Vermondans (PDR/V) et Colombier Fontaine
DÉCHETS D'AMEUBLEMENT (DEA) : HORS PDR/V	✓ Y compris meubles cassés ou démontés	✓ Y compris meubles cassés ou démontés	✓ Y compris meubles cassés ou démontés
DEEE(2)	✓	✓	✓
ENCOMBRANTS	✓ Dans la limite de 2 m³/j	✗ À déposer au CTM(1)	✓ Payant
EXTINCTEURS VIDES	✓	✗	✓
FLACONNAGES (si container spécifique dans la déchèterie)	✓	✓	✓
GRAVATS ET DÉBLAIS ISSUS DU BRICOLAGE FAMILIAL	✓ 2 m³/j - Uniquement terre, béton, brique, pierre, céramique, tuile, ciment, lavabos et éviers exempts de robinetterie	✗	✗ Carrière d'Argiesans
HUILES DE FRITURE (végétales)	✓	✓	✓
HUILES MOTEUR (minérales)	✓ Dans la limite de 5 l/j	✗	✓ Dans la limite de 10 l / ½j

NOS DÉCHÈTERIES
D'USAGERS

CATÉGORIES DE DÉCHETS	PARTICULIERS Du lundi au samedi	PROFESSIONNELS. ADMINISTRATIONS. ORGANISMES LOGEURS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES Du lundi au vendredi	COMMUNES MEMBRES DE PMA ET BAILLEURS SOCIAUX Les lundi et vendredi après-midi et le mercredi
LAMPES USAGÉES	✓	✓	✓
MÉTAUX	✓	✓	✓
PLASTIQUES DURS	✓	✓	✓
PILES	✓	✓	✓
PLATRES	✓ Dans la limite de 1 m³/sem	✗	✓
POLYSTYRÈNE	✓	✗	✓ Payant
PNEUS	✓ Dans la limite de 4 pneus VL/an et 2 pneus vélo, cyclomoteurs et motos	✗	✓ Dans la limite de 10 pneus / 1/2j
RADIOGRAPHIES	✓	✗	✓
VERRE (si container spécifique dans la déchèterie)	✓	✓	✓
VÊTEMENTS, TEXTILES ET CHAUSSURES HORS PDR/V	✓	✗	✓
ARTICLES BRICOLAGES ET JARDIN	✓	✓	✓
ARTICLES SPORT ET LOISIRS	✓	✓	✓
JOUETS	✓	✓	✓

(1) CTM : Centre de transfert des encombrants de Montbéliard / **(2) DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Sont notamment interdits les déchets suivants : Les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les résidus de fabrication industrielle, les déblais et gravats autres que ceux issus du bricolage familial, les éléments entiers de carrosserie de camions, de voitures, de deux roues ainsi que certains éléments mécaniques tels les moteurs, les médicaments et produits de soins (déchets infectieux, seringues…), les produits radioactifs, les explosifs, les armes et les munitions, les bouteilles et bonbonnes de gaz (reprise par les producteurs : article L.541-10-7 Code de l'environnement), les matériaux contenant de l'amiante sans aucune exception y compris le fibrociment et les shingles, les hydrocarbures, les enrobés, les produits à base de mercure, les pneus PL et agricoles. Cette liste n'est pas exhaustive, les agents sont toujours habilités à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme, leurs dimensions, leur volume et leurs quantités présenteraient un danger ou des sujétions techniques particulières. Pour tout renseignement concernant les débouchés de ces produits, les usagers peuvent contacter le secrétariat de la Direction Collecte et Traitement des Déchets (Tél. 03 81 31 84 99 du lundi au vendredi) ou s'adresser directement aux agents sur place.

QUE FAIRE DE VOS DÉCH

DÉCHETS ACCEPTÉS	LE BON RÉFLEXE	BON À SAVOIR
HUILES DE VIDANGE	**Videz vos huiles de vidange dans les cuves prévues à cet effet en déchèterie** ⚠ Ces huiles contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé (métaux lourds notamment) et l'environnement ; à ne surtout pas jeter dans la nature ou dans les égouts.	Les bidons vides doivent être déposés en déchèterie (plastiques durs).
DEEE	**Déposez vos appareils électroménagers dans le conteneur des DEEE. Ils seront recyclés par l'entreprise Envie (voir P5)** ⚠ Ces appareils électroniques contiennent des éléments chimiques ou des substances qui peuvent présenter des dangers pour l'environnement.	Lorsque vous achetez un appareil neuf, le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien et de le faire recycler.
BATTERIES PILES ET ACCUMULATEURS	**Privilégiez les points de collecte des grandes surfaces et magasins de bricolage** ⚠ Rejetés sans précaution, ces déchets peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, aluminium, lithium, mercure, ...	Les fabricants sont tenus d'assurer leur recyclage, ce qui permet la production de matières premières secondaires, limitant l'impact sur les ressources naturelles. Vous devez donc rapporter ces déchets en priorité aux commerçants qui vous les ont vendus.
LAMPES	**Privilégiez les points de collecte des grandes surfaces et magasins de bricolage. Ne pas déposer dans le conteneur à verre des points recyclage !**	Le verre sera recyclé, le mercure régénéré et recyclé et les autres matériaux (fer, aluminium composant le culot de la lampe) recyclés dans la filière métaux.
DUITS TOXIQUES	**Si votre contenant contient un symbole de danger, il doit être déposé en déchèterie, même vide** ⚠ Ne pas jeter aux ordures ménagères ni vider le contenu dans les toilettes.	S'il ne porte pas de symbole de danger, vous pouvez le mettre directement dans le bac jaune.

ETS TOXIQUES ?

DÉCHETS REFUSÉS	LE BON RÉFLEXE	BON À SAVOIR
AMIANTE / CIMENT	**Contactez une société spécialisée (voir liste ci-dessous)** ⚠ En se désagrégeant (par effritement ou transformation du produit amianté), ce produit libère des fibres microscopiques qui restent en suspension dans l'air ambiant. Quand elles sont inhalées, elles peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires et provoquer des maladies graves.	Usage interdit depuis le 1er janvier 1997.
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	**Déposez ces déchets dans un des points de collecte prévus à cet effet (dispositif DASTRI) : voir sur dastri.fr/nous-collectons** ⚠ Ne jamais déposer ces déchets dans votre bac jaune ou en points recyclage car ces déchets sont retriés à la main, ce qui expose les agents à des risques de blessures ou d'infections.	Des boîtes individuelles sécurisées sont disponibles gratuitement dans plusieurs pharmacies de l'agglomération, repérables grâce à un autocollant apposé sur leur vitrine.
MÉDICAMENTS	**Déposez ces déchets dans une pharmacie dans le cadre du dispositif CYCLAMED** ⚠ Ne pas jeter dans l'évier ou les toilettes car ce sont des déchets à risque pour l'environnement (les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ce type de polluants). ▶ Radiographies : à rapporter en déchèterie ▶ Vieux thermomètres à mercure : non acceptés en déchèteries Contacter la société SOTREFI à Étupes (03 81 95 53 46)	Ôter chez soi cartonnettes et notices (bac jaune). Ne rapporter que les restes de médicaments en plaquettes et flacons.

Pour la prise en charge de vos déchets toxiques non acceptés dans les déchèteries de l'Agglomération vous pouvez contacter :

GRAVATS DES ENTREPRISES

GDFC Granulats de Franche Comté
Route de Présentevillers
25420 Bart
03 81 90 35 43

ou

Derichebourg environnement
ZA Est, BP
19 70400 Héricourt
03 84 46 12 06

MACADAM ET ASPHALTE

Suez minérals France
Rue du bois Mourlot
70000 Vaivre-et-Montoille
03 84 97 15 30 / 06 72 04 95 38

CAMIONS GRAVATS PARTICULIERS

Plateforme d'Argiésans
Carrières et matériaux de l'est
Le Bourg, D83 90800 Argiésans
03 84 27 62 45

FIBRO CIMENT ET AMIANTE

Ted Fibro ciment
29 rue de Pontarlier
25600 Sochaux
03 81 94 21 89

BOUTEILLES DE GAZ

Quincaillerie Bailly
2 rue du stand
25400 Audincourt
03 81 35 52 33

PNEUS DE CAMION OU DE TRACTEURS

Best Drive
20 rue Louis Jeanperrin
25200 Montbéliard
03 81 95 38 33

DESTRUCTEURS D'ARCHIVES

Destructeur de l'est
218 Rue Armand Japy
25460 Étupes
06 40 07 93 88

Si vous avez besoin de bennes pour évacuer vos matériaux, vous pouvez vous adresser à :

- **Véolia Onyx Est** - ZI Technoland 258 av. René Jacot 25460 Etupes - 03 72 31 31 31
- **HNS location et services** - 1146 av. Oehmichen 25460 Etupes - 03 81 32 23 23

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS APPORTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLOMÉRATION ?

ON VOUS DIT TOUT !

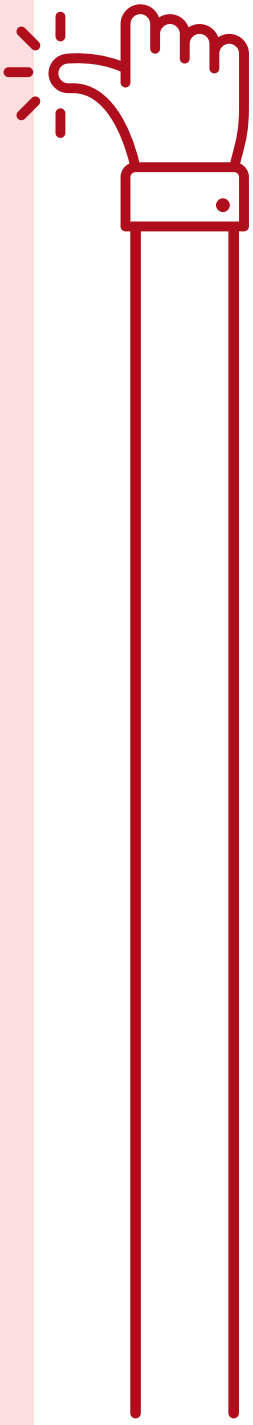

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Ils sont recyclés par ENVIE à Valentigney (cf P5). Selon qu'ils sont réparables ou non, les lave-vaisselle, sèche-linge, cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, etc. sont revendus ou démantelés pour être recyclés.

LES PILES, BATTERIES ET AMPOULES

Elles sont traitées par Ecosystem et Corepile afin de recycler les éléments toxiques (plomb, cadmium, mercure, nickel, lithium, etc.).

LES TEXTILES

Ceux déposés dans les bornes dédiées sont retriés, revendus ou recyclés par des associations telles que Frip'vie (cf P5) ou le Relais Est.

LES MATELAS, CANAPÉS, HOUSSES DE COUETTE

Ils sont recyclés par Ecomaison.

LE BOIS

Meubles, planches, déchets de chantier, objets divers hormis palettes sont recyclés par l'éco organisme ValoBat qui fabrique notamment des panneaux de bois aggloméré.

LES HUILES MINÉRALES OU DE VIDANGE

Elles sont récupérées par une entreprise agréée pour être filtrées et redevenir de l'huile minérale.

LES HUILES VÉGÉTALES

Elles sont retraitées par Quatra en biocarburant. Ne les versez pas dans les égouts : elles colmatent les conduits et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées !

LES GRAVATS OU DÉCHETS INERTES

Ils sont acheminés à la plateforme d'Argiesans (comblement de carrière) ou repris par Recyclest pour être concassés et réutilisés en matériaux de construction et voiries.

MON COMPORTEMENT EN DÉCHÈTERIE

JE FACILITE LE TRAVAIL DES AGENTS EN SUIVANT DES RÈGLES DE BON SENS

J'utilise
ma carte d'accès dans le respect des règles pour éviter toute suspension.

Je respecte
les agents et leur travail en adoptant une attitude courtoise.

Je facilite
le contrôle de mes déchets. J'ai pensé à effectuer mon chargement dans mon véhicule par type de déchets.

Je demande
conseil aux agents en cas de doute sur le tri ou le dépôt.

Je roule au pas
et coupe le moteur pendant le déchargement pour garantir la sécurité.

Je ramasse
les objets tombés pour contribuer à un site propre et agréable.

Je décharge moi-même
mon véhicule pour fluidifier l'organisation du site.

Je surveille
mes enfants et animaux pour assurer leur sécurité et celle des autres.

Je quitte
la déchèterie rapidement après mon dépôt pour éviter les encombrements.

LES INTERDITS

Récupération interdite

Ne fumez pas dans l'enceinte du site

Ne passez pas derrière un véhicule qui recule

Ne pas escalader les barrières

CONSULTEZ LES HORAIRES ACTUALISÉS DES DÉCHÈTERIES

DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

DES QUESTIONS ?

TOUTES NOS RÉPONSES SUR AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 12H ET DE 13H À 17H

La liste des contacts mentionnés dans ce guide est non exhaustive et susceptible d'être modifiée.

CRÉATION - IMPRESSION : PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION / AGENCE TEMPS RÉEL - AVRIL 2025

Plus d'informations sur
agglo-montbeliard.fr
triercestdonner.fr

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Plus de services, moins de déchets